

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON CYCLABLE INTERCOM- MUNAUTAIRE ENTRE CARQUEFOU ET SUCÉ-SUR-ERDRE PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM)

Par délibération n°2025-057 du 4 avril 2025, le conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) visant à permettre la réalisation d'une liaison cyclable intercommunautaire entre les communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre.

Le public est informé de l'ouverture d'une phase de concertation lui permettant de formuler des observations et des propositions tout au long de l'élaboration du projet. Cette phase se déroulera du lundi 5 mai 2025 9h au lundi 19 mai 2025 17h.

Durant cette période, le public peut consulter le dossier présentant les objectifs poursuivis par la procédure :

> sur le site internet <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/concertation-projet>

> ou en version papier, aux heures et jours habituels d'ouverture :

- en mairie de Carquefou, rue de l'Hôtel de ville

- à Nantes Métropole, Département Urbanisme et Territoires, direction Stratégie et Territoires, Services Etudes et Planification, 5 rue Vasco de Gama, Nantes

Le public peut adresser ses observations et propositions :

> de façon dématérialisée sur le registre dédié disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6211>

> par mail à l'adresse suivante : concertation-publique-6211@registre-dematerialise.fr

> ou par courrier postal auprès de Madame la Présidente, Département Urbanisme et Habitat – Direction Stratégie et Territoires – Service Études et Planification, 2 cours du Champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.

À l'issue de la concertation préalable, un bilan sera établi par délibération du conseil métropolitain.